REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 novembre 2019

Rapport n° 19-06-11

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 PÔLE RESSOURCE DES MUSICIENS AMATEURS DU PARISIS NORD : APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

La commune de Saint-Leu-la-Forêt réitère son implication pour l'année 2019 à l'organisation de stages et de concerts des orchestres « Opus en Herbe » et « Opus 95 » composés d'élèves d'écoles de musique et de musiciens amateurs, et ce, en partenariat avec le Département du Val d'Oise et les communes d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard et de Taverny.

La participation financière de chaque commune partenaire pour l'année 2019 s'élève à 700 € et sera versée au Département du Val d'Oise.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver les termes de la convention à intervenir en ce sens entre le Département du Val d'Oise et les communes d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny et de bien vouloir, en conséquence, autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

MAIRIE de ST LEU LA FORET (VAL D'OISE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 novembre 2019

Délibération n° 19-06-11

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 PÔLE RESSOURCE DES MUSICIENS AMATEURS DU PARISIS NORD : APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la volonté de la commune de Saint-Leu-la-Forêt de réitérer pour l'année 2019 sa participation à l'organisation des stages et des concerts « Opus en Herbe » et « Opus 95 » en partenariat avec le Département du al d'Oise et les communes

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat, ci-annexée, à intervenir entre le Département du Val d'Oise et les communes d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny fixant le contenu artistique ainsi que les modalités organisationnelles et financières des stages et concerts des orchestres « Opus en Herbe » et « Opus 95 » pour l'année 2019.

Article 2 : d'autoriser, en conséquence, le Maire à signer la convention de partenariat susvisée.

Article 3 : de participer financièrement à l'action culturelle susvisée sous forme du versement au Département du Val d'Oise d'une participation d'un montant de 700 €.

Article 4 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget Ville 2019.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Sandra BILLET

Le Maire

Sandra BILLET

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 « Pôle ressource des musiciens amateurs du Parisis Nord »

ENTRE

Le Département du Val d'Oise, sis 2 Avenue du Parc, CS 20201 CERGY - 95032 CERGY-PONTOISE CEDEX, représenté par **Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Conseil départemental**, dûment habilité à cet effet par la délibération n° 4-01 de la Commission permanente du 4 février 2019

Ci-après désigné « le Département »

La Commune d'Eaubonne, sise 1 Rue d'Enghien 95600 Eaubonne, représentée par **son Maire, Monsieur Grégoire DUBLINEAU**, habilité par la délibération du Conseil municipal n° 2019-106 du 22/10/2019

ci-après désignée « La commune d'Eaubonne »,

La Commune du Plessis-Bouchard, sise 3,bis rue Pierre Brossolette 95130 Le Plessis-Bouchard, représentée par **son Maire**, **Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE**, habilité par la délibération du Conseil municipal n° du

Ci-après désignée « La commune du Plessis Bouchard »,

La Commune de Saint-Leu-la-Forêt, sise 52 rue du Général Leclerc 95320 St Leu La Forêt, représentée par **son Maire, Madame Sandra BILLET**, habilité par la délibération du Conseil municipal n° du

Ci-après désignée « La commune de Saint-Leu-La-Forêt »,

La Commune de Taverny, sise 2 place Charles de Gaulle 95150 Taverny, représentée par **son Maire, Madame Florence PORTELLI**, habilitée par la délibération du Conseil municipal n° du

Ci-après désignée « La commune de Taverny»,

Préambule

Considérant :

Considérant la volonté du Département, réaffirmée en 2012, d'apporter son soutien au spectacle vivant afin de favoriser le rayonnement artistique sur son territoire, et considérant son schéma de développement des enseignements artistiques adopté en 2007 ;

Un des axes de cette politique culturelle consiste à privilégier le rayonnement des établissements d'enseignement artistique spécialisé et favoriser leur ouverture aux pratiques amateurs sous des formes les plus variées (action de création, partenariat avec les associations, les établissements d'enseignements artistiques, enseignements adapté aux adultes, développement des pratiques collectives, liens avec les lieux de diffusion…).

À ce titre, le Département, dans la poursuite des activités de l'ADIAM (Association départementale d'informations et d'actions musicales), encourage les rapprochements entre les établissements d'enseignement artistique spécialisé et les pratiques musicales en amateur. Créé en 2002, le Pôle ressource des musiciens amateurs du Parisis Nord a pour objet d'organiser chaque années des rencontres ouvertes aux musiciens amateurs des communes concernées :

- concerts de musique de chambre
- stages d'orchestres (Orchestre « Opus en Herbe », pour les élèves et musiciens amateurs de niveau 1er et 2e cycles, et Orchestre « Opus 95 », pour les élèves et musiciens amateurs de niveau 3e cycle)

Considérant l'implication des villes d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, de Saint-Leu-La-Forêt et de Taverny afin de permettre à ce secteur géographique d'aboutir à une offre cohérente dans le domaine des pratiques collectives amateurs et notamment de la pratique orchestrale ;

Considérant la mobilisation de ces communes pour permettre aux élèves de 3ème cycle des quatre établissements d'enseignement artistique de pratiquer la musique de chambre ensemble, enrichissant leur pratique et celles des écoles. Ce projet permet de former des ensembles musicaux cohérents (quatuors à cordes, trios avec piano, quintettes etc.). Depuis 2014, 5 élèves de chaque commune (soit un groupe de 20 élèves) ont accès aux différents cours de musique de chambre de niveau 3e cycle existant dans ces établissements. Un professeur de chaque école donne cours à des groupes associant des élèves issus des quatre structures. Chaque élève reste inscrit dans sa propre école de musique. Cette mutualisation d'accès n'engendre pas de coût supplémentaire pour les communes.

Considérant le potentiel du Pôle ressource des musiciens amateurs du Parisis Nord pour l'animation culturelle des villes concernées et du Département, le nombre de musiciens amateurs impliqués et l'importance du public touché, ainsi que les apports pédagogiques et la qualité artistique de ce dispositif ;

Les parties décident d'unir leurs efforts pour permettre la réalisation des actions du Pôle pour l'année 2019.

Ceci exposé,
Il a été arrêté et convenu ce qui suit

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de réalisation des actions du Pôle ressource des musiciens amateurs du Parisis Nord, et en particulier : le contenu artistique et l'organisation des stages, des répétitions et des concerts des orchestres « Opus en Herbe » et « Opus 95 », encadrés par les directeurs et professeurs des établissements d'enseignement artistique concernés pour l'année 2019, ainsi que les modalités financières de chacun.

Par la présente convention, les communes concernées s'engagent à permettre la réalisation des actions du Pôle ressource des musiciens amateurs, dont le contenu est précisé en annexe 1 et à mettre en œuvre, à cette fin, les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, le Département s'engage à coordonner et soutenir financièrement les actions se déroulant dans le Val d'Oise, sous réserve de leur réalisation.

Article 2 : Durée de la convention

La convention est conclue du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Article 3 : Condition de modification substantielle du projet arrêté
Des modifications de programme ou d'intervenants, arrêtées d'un commun accord entre les parties, pourront avoir lieu et feront l'objet d'une information écrite aux partenaires.

Article 4 : Communication

Un dépliant d'inscription commun annonçant les stages et les concerts est conçu et diffusé par les écoles de musique.

Le Département prend en charge l'impression des différents supports :

- 400 exemplaires du dépliant d'inscription aux stages d'orchestres
- 150 exemplaires de l'affiche commune des concerts

Concernant la promotion des concerts, chaque commune assure l'information dans le cadre de ses supports de communication habituels (revues municipales, points d'information divers ...).
Sur tous les documents de communication doivent être mentionnés les logotypes du Conseil départemental du Val d'Oise et des villes d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.

Article 5 : Conditions financières

Le budget prévisionnel 2019 du Pôle ressource des musiciens amateurs du Parisis Nord, est annexé à la présente convention (annexe 2.)

5.1 L'engagement du Département

Le **Département** contribue financièrement au projet à hauteur de **3 300 €.** Par ailleurs, il centralisera les recettes et les dépenses des stages d'orchestres et concerts de l'automne. Ainsi, chaque commune concernée lui versera sa contribution.

Le Département sera l'employeur des intervenants. Il s'acquittera des charges sociales afférentes aux rémunérations.

Dans ce cadre, les dépenses engagées par le Département s'élèveront à hauteur de **8 100 €** et seront affectées aux dépenses artistiques de la manière suivante (Cf. annexe 2) :

Frais de personnel du stage d'orchestre « Opus en Herbe »	3 672 €
(4 jours de stage/4 intervenants /2 concerts commun)	
Frais de personnel du stage d'orchestre Opus 95	3 672 €
(4 jours de stage/4 intervenants /2 concerts communs)	
Frais de personnel pour les concerts «musiques de chambre »	756 €
(2 concerts /4 intervenants)	

5.2 L'engagement des communes

Chaque commune participera à ce budget à hauteur de **700 €** versés au Département, soit un total de **2 800 €** par mandat administratif (titre de recettes) émis après signature de la présente convention.

5.3 Autre apport financier

Des frais de participation, estimés à **2 000 €** pour l'ensemble des stagiaires, sont demandés (conformément à la délibération n°9-02 du Conseil général du 11 février 2013) :

- Pour le stage d'orchestre « Opus en Herbe » : inscription 20 € par musicien forfait inscription familiale 30 € pour l'ensemble des membres d'une famille (même adresse)
- Pour le stage d'orchestre « Opus 95 » : inscription 30 € par musicien forfait inscription familiale 40 € pour l'ensemble des membres d'une famille (même adresse)
- Pour les stages d'orchestres « Opus en Herbe » et « Opus 95 » : inscription 50 € pour un total de 2 musiciens (une inscription par stage) forfait inscription 60 € au-delà de 2 musiciens par stage issus d'une même famille (même adresse)

Les chèques d'inscription effectués à l'ordre de la Régie du Pôle d'intervention artistique seront perçus au démarrage de chaque stage par la régie d'avances et de recettes DAC / PIA du Département. Enfin les concerts proposés seront gratuits et ouverts à tout public.

ARTICLE 6 : Suivi et évaluation de l'opération

- Réunions régulières de l'ensemble des représentants des signataires
- Bilan qualitatif et financier coordonné par le service culturel du Conseil départemental.

ARTICLE 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 8 : Assurances

Les communes d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny, organisatrices de l'accueil des stages d'orchestres et des concerts en alternance, déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à ces activités (capacité d'accueil du public, matériel et personnel technique).

Lors des répétitions et des concerts, les élèves restent sous la responsabilité de leurs écoles de musique respectives.

ARTICLE 9 : Résiliation de la convention

Dans le cas où l'ensemble de la manifestation viendrait à être annulé, les cinq parties se réuniraient afin de convenir de la nouvelle destination de la présente convention, compte tenu des montants réellement engagés. Le présent engagement ne pourra être dénoncé de part et d'autre sans indemnité d'aucune sorte, que dans les cas suivants : guerre, inondation, deuil national, maladie dûment constatée du chef ou tout autre cas de force

ARTICLE 9 : Résiliation de la convention
Dans le cas où l'ensemble de la manifestation viendrait à être annulé, les cinq parties se réuniraient afin de convenir de la nouvelle destination de la présente convention, compte tenu des montants réellement engagés. Le présent engagement ne pourra être dénoncé de part et d'autre sans indemnité d'aucune sorte, que dans les cas suivants : guerre, inondation, deuil national, maladie dûment constatée du chef ou tout autre cas de force majeure reconnu par la coutume et défini comme circonstance imprévisible et insurmontable. L'interdiction d'un concert par une autorité locale ou régionale ne saurait être considérée comme un cas de force majeure.

ARTICLE 10 : Compétence juridictionnelle
Les litiges qui viendraient à s'élever entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 11 : Annexes
Ces annexes font partie intégrante de la convention.
Annexe 1 : Modalités de réalisation des actions du Pôle ressource Annexe 2
: Budget prévisionnel 2019

Fait en cinq exemplaires originaux À Cergy, le

Pour le Département,

Marie-Christine CAVECCHI,
Présidente du conseil départemental

Pour la commune d'Eaubonne,

MAIRIE D'EAUBONNE VAL D'OISE

Grégoire DUBLINEAU, Maire

Pour la commune de Taverny,

Florence PORTELLI, Maire

Pour la commune du Plessis-Bouchard,

Gérard LAMBERT-MOTTE, Maire

Pour la commune de Saint-Leu-la-Forêt,

Sandra BILLET Maire

Annexe 1 : Modalités de réalisation des actions du Pôle ressource

1. Concerts de musique de chambre

- **Taverny – Auditorium Conservatoire Jacqueline Robin : mercredi 5 et jeudi 6 février à 19h30**
- **Saint-Leu-la-Forêt – Salle de la Croix Blanche : mercredi 10 avril à 19h30**
- **Taverny – Auditorium Conservatoire Jacqueline Robin : mercredi 5 et vendredi 7 juin à 19h30**

Présentation :

Dans la dynamique des rencontres d'orchestres et afin d'enrichir la pratique artistique de ces élèves, les conservatoires et écoles de musique d'Eaubonne, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny mutualisent depuis novembre 2014 des cours de musique de chambre de niveau 3ème cycle déjà existants dans leurs structures d'enseignement à destination des musiciens amateurs du Pôle ressource du Parisis Nord.

Un professeur de chaque établissement donne cours à des groupes associant des élèves issus des quatre structures et formant des ensembles musicaux cohérents (quatuors à cordes, trios avec piano, quintettes etc.). Chaque élève reste inscrit dans sa propre école de musique.

Il est proposé de présenter le fruit de cette dynamique intercommunale lors de cinq concerts qui seront donnés entre le 5 février et le 7 juin 2019 sur les communes de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny.

Modalités techniques, répartition des engagements entre les Villes de Saint-Leu-la-Forêt et Taverny avec le Département :

1. En tant que coordinateur du Pôle ressource du Parisis Nord, le Département prend en charge :
- La rémunération des professeurs qui coordonnent les concerts de musique de chambre intercommunale dans le cadre de cette convention 2019,

2. En tant que communes partenaires du Pôle ressource du Parisis Nord, les conservatoires et écoles de musique d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny prendrons en charge :
- La coordination des différentes formations instrumentales (programme musical, planning des répétitions, matériel et partitions)
- La rédaction d'une fiche technique (implantation de chaque formation instrumentale et liste du matériel de percussions, nombre de musiciens)
- La rémunération de son

3. En tant qu'organisateur et lieu d'accueil, les Villes de Saint-Leu-la-Forêt et Taverny prendront respectivement à leur charge :
   - L'organisation et l'accueil des concerts (déroulé, mise à disposition de loge, bouteille d'eau, régisseurs son et lumière, frais SACEM…),

4. Le Département et les Villes d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny communiqueront chacun sur l'annonce des concerts.

Planning 2019 des concerts :

Lieu : **Saint-Leu-la-Forêt** - Salle de la Croix Blanche – Rue du Général Leclerc

- **Mercredi 10 avril** à 19h30

Lieu : **Taverny** - Auditorium du CRC Jacqueline Robin – 44 Rue de Montmorency

- **Mercredi 5 février** à 19h30 • **Jeudi 6 février** à 19h30 • **Mercredi 5 juin** à 19h30
- **Vendredi 7 juin** à 19h30

2. Automne 2019 : Stages d'orchestres

2.1 Déroulement du Stage d'orchestre Opus en Herbe

Lieux :
Eaubonne : Maison des Musiciens (salle Neff) 8, rue Jeanne Robillon
Conservatoire à Rayonnement Communal – 11, Rue Cristino Garcia

Dates : Le 6 octobre, puis les 18, 19 et 20 octobre 2019 (début des vacances de la Toussaint)

Intervenants : Jean-Luc Riera, professeur de hautbois et d'orchestre au CRC d'Eaubonne et à l'école de musique de Saint-Leu-la-Forêt, Stella Yahya, professeur de hautbois et d'orchestre dans les écoles de musique du Plessis-Bouchard, Renée Bailly, professeur de flûte à l'école de musique de Saint-Leu-la-Forêt et Delphine Anne, professeur d'alto au CRC de Taverny.

Public : élèves inscrits dans les écoles de musique du secteur et musiciens amateurs qui jouent d'un instrument d'orchestre : cordes, bois, cuivres et percussions. Niveau 1er et 2e cycles.

Programme :
- Orchestre à cordes : 2 à 3 pièces
- Orchestre à vents : 2 à 3 pièces
- Tutti cordes et vents
- Tutti final avec les orchestres « Opus en Herbe » et « Opus 95 » réunis.

Planning à Eaubonne :

Dimanche 6 octobre : 10h-12h : remise des partitions, première lecture

Vendredi 19 octobre : 17h45 accueil des participants,
18h-21h répétition
Samedi 20 octobre : 9h30-12h30 : répétition
14h-17h : répétition
Dimanche 21 octobre : 9h30-12h30 : répétition
14h-17h : répétition
17h : répétition publique de clôture de stage d'environ 45 minutes

2.2 Déroulement du stage d'orchestre Opus 95

Lieu : Taverny – CRC Jacqueline Robin (44, rue de Montmorency)

Dates : 30, 31 octobre, 1er et 2 novembre 2019 (à la fin des vacances de la Toussaint)

Intervenants : Rémy Salaün directeur à Saint-Leu-la-Forêt, Pierre-Christophe Brilloit directeur à Eaubonne, Dominique Gauthier, directeur au Plessis-Bouchard et Philippe Dalarun, directeur à Taverny

Public : inscrits dans les écoles de musique du secteur et musiciens amateurs qui jouent d'un instrument d'orchestre : cordes, bois, cuivres et percussions. Niveau 3e cycle.

Programme : 3 pièces. Répertoire diversifié du baroque au contemporain. Planning :

Mercredi 30 octobre : 9h30-12h30 : répétition
14h-17h : répétition
Jeudi 31 octobre : 9h30-12h30 : répétition
14h-17h : répétition
Vendredi 1er novembre : 9h30-12h30 : répétition
14h-17h : répétition
Samedi 2 novembre : 9h30-12h30 : répétition
14h-16h : répétition

Concerts communs aux deux stages d'orchestres :
Samedi 2 novembre 2019 à 17h à Taverny – Église Notre-Dame – Rue Jean XXIII **Dimanche 3 novembre 2019 à 16h à Eaubonne** – L'Orange Bleue* – 7 Rue Jean Mermoz

Annexe 2 : **Budget prévisionnel 2019**

POLE RESSOURCE DES MUSICIENS AMATEURS DU PARISIS NORD	BUDGET PREVISIONNEL 2019	
Intitulés	**Charges**	**Produits**
Stages et Concerts **(gérés financièrement par le Conseil départemental)**		
Frais de personnels artistiques concerts du 5 février au 7 juin 2019	756,00	
Frais de personnels artistiques du Stage Opus en Herbe à l'automne du 6 octobre au 3 novembre 2019	3 672,00	
Frais de personnels artistiques du Stage Opus 95 à l'automne du 30 octobre au 3 novembre 2019	3 672,00	
Règlement Stagiaires		2 000,00
Conseil départemental du Val d'Oise		3 300,00
Participation des Communes		2 800,00
- Eaubonne = 700€ - Le Plessis Bouchard = 700 € - St Leu La Forêt = 700 € - Taverny = 700 €		
Budget TOTAL	**8 100,00 €**	**8 100,00 €**